Vingt-huitième Année. — N° 142. UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 21 MAI 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX D[redacted]
Annonces : la ligne, 20 c. — [redacted] divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, [redacted], rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 20 MAI 1884

UN AVERTISSEMENT

On n'a pas oublié qu'en 1881, après l'assassinat du tzar Alexandre, M. de Bismarck proposa aux puissances certaines mesures internationales pour réprimer les complots des anarchistes et pour prévenir leurs attentats. M. de Bismarck lui-même le rappelait, l'autre jour, au Reichstag. Il avait négocié avec la Russie, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Or, l'Angleterre repoussa la proposition de M. de Bismarck ; la France avait déclaré qu'elle se rangeait d'avance au sentiment de l'Angleterre, quel qu'il dût être ; quant à l'Autriche, elle négligea de donner nettement son avis et peu à peu elle cessa les pourparlers. Actuellement, la Russie et l'Allemagne continuent entre elles la négociation.

Ces assertions de M. de Bismarck sont absolument exactes, s'il faut en croire le *Nord*; « on n'en saurait contester la parfaite authenticité, » dit ce journal. Le *Nord* constate, d'autre part, qu'à Paris, personne, ni ministre, ni confident d'un ministre, ni publiciste ministériel, n'a nié que les assertions de M. de Bismarck ne fussent véridiques. Le *Nord* estime donc qu'il a le droit d'affirmer, en manière de conclusion : « 1° qu'après l'exécrable attentat du 1er-13 mars 1881, S. M. l'empereur d'Allemagne a été le seul à prendre l'initiative de négociations au sujet des mesures internationales contre les anarchistes assassins ; 2° que, dans le cours des négociations entamées, la France *s'en est rapportée à ce que ferait l'Angleterre*, que l'Angleterre s'est *refusée* à toute entente, que l'Autriche a *abandonné* les négociations et que l'Allemagne, seule de toutes les puissances, a persisté dans l'intention de s'entendre avec la Russie pour refuser aux assassins et aux anarchistes cosmopolites l'impunité acquise partout ailleurs à leurs atroces menées. »

Ce jugement du *Nord* a son intérêt pour l'histoire. Le commentaire qu'il y joint est un avertissement qui intéresse la République. Les radicaux qui nous gouvernent, ou ceux qui du moins régentent et stimulent tour à tour notre gouvernement, feront bien de méditer ces paroles du *Nord* : « Nous nous bornerons à signaler ces faits positifs à la méditation de ceux des publicistes français et anglais qui, après avoir chaudement plaidé la cause des Hartmann, des Kropotkine et des Zassoulitch, s'étonnent aujourd'hui de la bonne entente établie entre l'Allemagne et la Russie, s'en indignent et poussent la naïveté jusqu'à contester à cette entente toute raison d'être. »

Il serait délicat d'insister. Nous espérons que nos maîtres, si fréquent et si intime qu'ait été jadis leur commerce politique avec tous les révolutionnaires de l'Europe et du monde, comprendront tout ce qu'un pareil avertissement peut signifier pour l'honneur et la sécurité de la France. Nous ne voulons que prémunir les journaux républicains contre une illusion. Ils feignent de penser que cet avertissement s'applique uniquement à la secte radicale, qui, non contente de professer à l'usage de nos voisins la doctrine de « la République universelle, » applaudit tous les scélérats sous le coup desquels un roi tombe tué ou blessé. Eh bien ! non. Ce n'est pas seulement la secte des « intransigeants » qu'on avertit; c'est la République elle-même. Que ses hommes d'Etat prennent garde que, sans bien distinguer en elle les « intransigeants » ou les « opportunistes, » les ennemis de la France ne s'habituent à considérer la République française comme un gouvernement indulgent aux anarchistes autant que favorable à l'anarchie !

Le correspondant du *Journal de Genève*, jugeant le projet de M. Jules Ferry, fait remarquer qu'en somme la révision ne porte que sur le Sénat et qu'elle semble uniquement dirigée contre lui. « M. Gambetta, dit-il, la faisait porter en même temps sur la Chambre; il inscrivait dans la Constitution le système électoral des députés comme celui des sénateurs, et il les modifiait tous les deux. Même, dans son projet primitif, il restreignait les droits financiers de la Chambre en même temps que ceux du Sénat, en lui interdisant de prendre l'initiative de dépenses nouvelles et de voter des crédits non proposés par le gouvernement. De cette manière, tout était égal entre les deux Chambres; elles étaient toutes les deux atteintes sur les mêmes points par la révision. Celle-ci ne paraissait plus dirigée contre le Sénat, n'avait rien d'humiliant pour lui et ne pouvait lui inspirer aucune défiance. Il n'en est peut-être pas tout à fait de même aujourd'hui. »

***

Le gouvernement républicain n'a fait qu'augmenter le nombre des fonctionnaires, malgré les cris que les républicains poussaient jadis contre le « fonctionnarisme ». La *République française* avoue même ce matin que, malgré toutes les réclamations, le gouvernement ne consent pas à réduire ce nombre, si peu que ce soit, et encore moins le traitement des hauts fonctionnaires. « Des augmentations de traitement, dans certaines administrations, dit ce journal, sont réclamées au profit des hauts fonctionnaires. On s'est imaginé, sans doute, que la réforme attendue devait consister à améliorer la situation des chefs de service. Quant aux réductions d'emplois, ou elles sont dérisoires, ou bien elles n'apparaissent pas. D'ailleurs, ces réductions, dans la pensée des auteurs des projets, ne doivent entraîner aucune économie. Tous les projets contiennent, en effet, une disposition portant que les titulaires actuels d'emplois supprimés conserveront provisoirement leur traitement; tous les titulaires d'emplois dont le traitement sera réduit conserveront également, à titre provisoire, leur traitement actuel. Par contre, il n'est dit nulle part que les titulaires des emplois dont les traitements seront augmentés ne profiteront pas immédiatement de cette augmentation. »

***

Marseille a pris comme adjoints le citoyen Boyer, qui a été le candidat du parti socialiste, et l'ancien sous-intendant Brissy, condamné à mort en 1871 par l'un de nos conseils de guerre pour avoir usurpé les fonctions de général de division à Marseille, au lendemain de la révolution du 4 Septembre.

UN COUP DE PIED DANS UNE FOURMILIÈRE

C'est ainsi qu'on peut appeler une étude que vient de faire paraître dans la *Revue des Deux Mondes*, sur « M. Gambetta et son rôle politique, » M. Amagat, député. Dans un pays où l'histoire n'est faite que de légendes, il faut, avec de la sincérité, un certain courage pour ramener à ses véritables proportions, au lendemain de l'apothéose de Cahors, la physionomie évidemment surfaite du fondateur de la république opportuniste, autrement dit, facilitant la transition de la république conservatrice de M. Thiers vers le radicalisme. Nous n'avons jamais contesté les grandes facultés oratoires de M. Gambetta, la richesse de son imagination, son désir de faire de grandes choses ou de paraître en faire, et un certain romantisme patriotique, où l'emphase prenait trop de place. Il était personnellement plus sympathique, malgré les vices redhibitoires d'une éducation défectueuse, que toute cette cohorte de politiciens besoigneux, qui se sont taillé un patrimoine dans le domaine public, et qui grandissent outre mesure le maître pour que les disciples paraissent quelque chose. De telles exagérations appellent des contre-parties.

Dans un style nerveux et original, M. Amagat nous montre d'abord Gambetta « bruyant et triturant pendant dix ans, dans » les réunions du quartier Latin, tous les » problèmes sociaux et politiques avec l'au- » dace et la sécurité de l'incompétence. » Il demande quand et comment il a montré l'audace révolutionnaire qui permit de le comparer à Danton. Parleur infatigable, esprit indécis, cœur faible, caractère irrésolu, voilà, dit le critique, M. Gambetta à la veille de la révolution du 4 Septembre. Plus tard, ministre de la guerre, il montre les mêmes défauts, perdant son temps en conférences, en conciliabules, en conseils de guerre. Comme homme politique, il vise à la présidence de la Chambre, qui lui permet d'attendre, et au besoin de hâter la succession de M. Grévy. Il a la chance de mourir avant qu'on ait pu voir à quoi aboutirait cette carrière bruyante et heurtée. Toute cette étude est curieuse à lire : Mais il faut voir avec quelle colère elle est accueillie par la *République française*. Le journal opportuniste n'a pas assez de sarcasmes pour le député « plumitif » qui s'est permis de toucher à la mémoire du grand citoyen. La façon dont il prend sa défense rend plus saisissante cette vérité : L'un des principaux griefs qu'on puisse « avoir contre Gambetta, c'est le legs » qu'il nous a fait de ses amis et de ses » élèves. » Il semble que la République leur appartienne par voie d'expropriation.

REVUE DE LA PRESSE

Les concessions françaises en Chine

Nous trouvons dans l'*Economiste français* quelques renseignements intéressants sur l'état actuel et l'organisation des concessions françaises dans les villes de la Chine accessibles au commerce étranger. Tout d'abord voici Canton, la première ville qui fut ouverte aux étrangers :

Lors du traité de 1859, la cour de Pékin nous y concéda, dans l'île basse de Cha-Min, un vaste terrain, voisin des concessions anglaises et américaines pour l'établissement de nos nationaux. Seulement, l'île en question, à cause de sa faible élévation au-dessus des eaux du fleuve de Canton, était exposée à de fréquentes inondations. Pour la préserver de ce fléau, les trois gouvernements se réunirent pour construire sur son pourtour une forte digue de granit. Cela fait, les représentants anglais et américains s'empressèrent de vendre leur part de concession, divisée en lots, aux étrangers quels qu'ils fussent, au plus offrant et dernier enchérisseur. Grâce à ce système libéral, les trois quarts de ces concessions sont aujourd'hui couvertes de constructions. Quant à la portion qui nous avait été réservée, en vertu des traités, notre gouvernement, pour courir après un petit bénéfice de quelques centaines de mille francs, fit supporter, au prorata de leur superficie, aux lots qu'il y tailla, les avances qu'il avait faites pour construire la digue. De la sorte, le cahier des charges des adjudications se trouva, dans bien des cas, supérieur à la valeur intrinsèque des terrains ; aucun acheteur français ne se présenta, et nos représentants ayant décidé alors que les étrangers ne pourraient enchérir, notre concession est restée un vaste terrain inculte et désert, qui contraste singulièrement avec les élégantes habitations qui remplissent sa voisine, la concession anglo-américaine. Au reste, il n'y a là rien que de fort naturel, puisque, à l'heure qu'il est, il n'existe à Canton que deux comptoirs français, dont un seul, celui de MM. Cousin, Lacroix et Cᵉ, l'entreprenante maison de Lyon, a quelque importance.

Dans de semblables conditions, il nous semblerait tout à fait opportun d'imiter à Canton et à Hong-Kong l'organisation consulaire adoptée pour ces deux ports par l'Allemagne, qui y a cependant des intérêts dix fois plus considérables que les nôtres. Ce pays n'a, en effet, qu'un seul consul pour ces deux ports et un vice-consul dans chacun d'eux ; ce qui fait que, grâce à la facilité des communications entre Canton et Hong-Kong, le cabinet de Berlin n'a à payer qu'un seul consul et deux vices-consuls, là où nous entretenons deux consuls à 30,000 et 35,000 francs, et deux vice-consuls avec des traitements de 8 à 10,000 francs. Semblable perfectionnement nous semblerait d'autant plus à désirer qu'avec notre organisation actuelle, notre consul à Canton réside toujours, depuis dix ans, à Hong-Kong, laissant à son poste un vice-consul absolument privé d'initiative, puisque, pour le quai d'Orsay, il est placé sous les ordres directs d'un consul. Grâce à ce système, au commencement de 1880, un de nos missionnaires fut à moitié assommé par la populace de Canton ; la moindre démarche auprès des autorités eût pu éviter cet incident regrettable à tous les points de vue, mais elle ne fut point faite parce que le consul, qui occupait alors le poste de Canton, passait une grande partie de son temps à Macao et qu'il ne put être prévenu à temps.

Nous voici maintenant arrivé au port le plus important pour nous : à Sang-Haï, le grand marché de toutes choses en général, et de soie en particulier, de l'Empire du Milieu.

Là aussi nous possédons, comme à Canton, une vaste concession ; mais elle est habitée, celle-là, par une nombreuse population jaune et par plusieurs Européens, parmi lesquels on compte quelques Français. Cette concession constitue bien certainement notre établissement le plus florissant de l'Extrême-Orient ; il pourrait même l'être bien davantage et faire concurrence à son voisin obligé, la concession anglo-américaine, s'il lui était donné de vivre sous un régime un peu plus libéral. Si cette dernière prospère encore mieux que la nôtre, cela vient, en grande partie, de ce qu'elle est administrée par une municipalité indépendante, formée de commerçants ayant des intérêts permanents dans la ville qu'ils habitent, et en connaissant les besoins grâce à un séjour prolongé. Pour ce corps municipal, les consuls d'Angleterre et d'Amérique ne sont que des ministres des affaires étrangères *au petit pied*, chargés de lui servir d'intermédiaires dans ses relations avec les mandarins, et de les rappeler, si besoin est, au respect des traités. Quant à notre établissement, il est bien administré par un conseil municipal composé en majorité de Français, mais ce dernier ne peut rien faire sans la permission de notre consul général à Shang-Haï qui est de droit son président. Si l'on tient compte, d'une part, de l'instabilité de ce fonctionnaire, qui change tous les deux ans, d'autre part, de l'habitude qu'a ce dernier de porter peu de respect à la liberté d'autrui, on se figure aisément combien doit être difficile la situation de notre municipalité de Shang-Haï, obligée de se soumettre aux exigences d'un fonctionnaire qui ne sait absolument rien de sa situation et de ses besoins.

Il serait donc bien à désirer que notre gouvernement se décidât enfin à imiter, en cela comme en bien d'autres choses, nos voisins d'outre-mer, en donnant à notre municipalité des bords de la mer Jaune, la même liberté et la même organisation que celle de sa collègue en mêmes lieux. Si le quai d'Orsay ne veut pas recourir à une mesure aussi libérale, il pourra fort bien y suppléer en prenant pour exemple le *Foreign office* de Londres, en maintenant pendant quelque dix ans le même fonctionnaire au poste de consul général à Shang-Haï. Seulement, c'est là encore une réforme si peu en rapport avec ses habitudes de changement, que nous doutons fort qu'il se résigne jamais à l'adopter.

Cependant, malgré le peu de liberté dont y jouit notre municipalité, Shang-Haï n'en est pas moins notre plus grand marché de l'Extrême-Orient : c'est là que Lyon achète ses soies chinoises, et que nos petites industries trouvent la plus nombreuse clientèle d'élégantes et de gourmets blancs. Aussi, on y compte quatre ou cinq comptoirs importants de soieries, parmi lesquelles la maison Cousin, Lacroix et Cᵉ, dont nous avons déjà eu à parler en nous occupant de Canton, tient le premier rang pour l'étendue de ses opérations. C'est aussi à Shang-Haï que vient aboutir la grande ligne asiatique des Messageries maritimes, et c'est grâce à elle que le mouvement de notre pavillon dans les ports de l'empire du Milieu compte un nombre variable de 50 à 54 vapeurs, chaque année : chiffre qui représente exactement celui des arrivées et des départs, de ce port, de notre grand service postal.

Cependant, quoi qu'en disent les partisans du système des subventions et des primes à la navigation, la Compagnie des Messageries maritimes n'a joué et ne joue actuellement qu'un rôle fort restreint dans le développement de notre commerce dans la mer Jaune. La seule station importante que nous occupions dans ces parages a été, en effet, la création de l'initiative privée. Nous la devons à l'habile direction d'une de nos premières maisons de crédit, le Comptoir d'escompte de Paris, qui, grâce aux aptitudes remarquables du directeur de ses agences dans l'Extrême-Orient, M. Vouillemont, est parvenu, presque sans appui de la part de nos compatriotes, à acquérir une réputation bien méritée de solidité, et a pu se créer une excellente situation sur des marchés que se disputent avec acharnement les nombreux établissements de crédits anglais et indiens qui y entretiennent des comptoirs. Des combats comme ceux qu'a dû livrer M. Vouillemont pour défendre nos intérêts contre la concurrence étrangère, s'ils sont moins brillants et moins glorieux que les hauts faits d'armes des champs de bataille, ne nous semblent pas moins recommandables par leurs résultats, ni moins dignes de récompenses.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 19 mai.

Election législative du 18 mai 1884

AVEYRON
Arrondissement d'Espalion
Inscrits. . . . 16.458
Votants. . . . 12,717
MM. Pierre Labarthe, républicain. . 3,459 voix.
Louis Denayrouze, Union rép. 3,769
de Benoit, monarchiste. 5,489
(Ballottage)

Le projet de révision

Le projet de révision sera soumis, dans sa forme définitive, demain au conseil des ministres. Il sera déposé sur le bureau de la Chambre vendredi ou samedi, selon que la Chambre, à l'occasion de la fête de l'Ascension, s'ajournera à l'une ou à l'autre de ces dates.

Traités de commerce

Le projet de traité de commerce avec la Hollande sera déposé cette semaine sur le bureau de la Chambre des députés.

Le Parlement sera également saisi à bref délai du traité avec la Grèce.

Quant au traité de commerce avec le Mexique, les négociations continuent; mais elles n'ont pas encore permis d'établir un accord sur tous les points.

La conférence

Une dépêche de Vienne, en date de ce jour, annonce que les diplomates autrichiens désirent que la conférence égyptienne se réunisse à Londres. Ils pensent que lord Granville, qui la présidera, se montrera plus conciliant que si les délégués des puissances se réunissent ailleurs.

On fait courir le bruit que le *Foreign office* a définitivement repoussé les conditions posées par le gouvernement français à son acceptation de la conférence.

Les ministériels démentent ce bruit.

M. Ordega

M. Ordega, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France au Maroc, doit repartir pour son poste à la fin de la semaine.

La présence de notre représentant à Tanger est plus que jamais nécessaire.

En effet, le voyage en France du ministre des affaires étrangères du Maroc, les avantages obtenus par M. Ordega, qui a su faire révoquer un certain nombre de personnages hostiles à la France ; les négociations engagées en vue de passer un traité garantissant à l'avenir les intérêts de nos nationaux ; en un mot, la situation très en vue prise par notre plénipotentiaire, ont eu le don d'exciter de sourdes jalousies et de mettre l'Angleterre hors d'elle-même.

A Tanger, on cherche donc à défaire ce qu'a déjà fait M. Ordega, et c'est pour ce motif qu'il ne prolongera pas plus longtemps son absence.

Commutation de peine

Hier soir, à neuf heures, la grâce du condamné à mort Guichard est arrivée à Aix. A neuf heures quinze, l'avocat général, M. Grassi, a accompagné M. Naquet, procureur général, dans la prison. Guichard venait de gagner une partie de dames au gardien ; il entendit marcher, écouta attentivement, mais reçut les magistrats sans trahir aucune émotion. Il reçut la nouvelle comme s'il l'attendait remercia le procureur, qui le questionna alors sur son complice Contestin, mais n'obtint aucun aveu. Guichard affirme qu'il ignore où se trouve Contestin. Il a déclaré qu'il n'avait pas voulu tuer le garçon de recette, mais seulement le voler. Il souhaite que Contestin soit pris. Questionné sur l'imprudence qui a entraîné son arrestation, il a avoué que l'argent et l'amour pour sa maîtresse lui faisaient perdre la tête. Devant la prison d'Aix se trouvait une foule nombreuse, croyant à l'exécution.

Procès Erlanger

On rapporte que les parties civiles, dans le procès intenté à M. Erlanger, administrateur du Crédit général français, parties civiles représentées par M. Coutaud, ont été désintéressées dans les derniers jours de la semaine dernière.

Le ministère public, qui avait évoqué l'affaire inscrite au rôle d'une audience prochaine, se trouvera par là même dessaisi.

Issue du procès Krazewski

Heutsch est condamné à neuf ans de travaux forcés. Krazewski, à trois ans et demi de détention dans une forteresse.

En Angleterre

Londres, 19 mai.

A la Chambre des Lords, lord Roseberry ajourne encore la motion relative à la déportation des récidivistes français, parce qu'il a appris, de source très autorisée, que cette motion pourrait causer quelques ombrages à la France. L'orateur croit, néanmoins, qu'il est de son devoir de faire remarquer que cet ajournement n'implique pas du tout de manque de sympathie à l'égard des Australiens.

Lord Roseberry demande que les plus notoires criminels français ne soient pas envoyés dans une petite île touchant les colonies anglaises. Si un projet de loi de ce genre était adopté par les Chambres françaises, il détruirait presque tout le commerce de la France avec l'Australie ou à travers l'Australie.

A la Chambre des communes, M. Gladstone, répondant à M. Bartelett, dit que le gouvernement maintient les bases de la conférence comme elles ont été communiquées à la Chambre. La France a demandé une explication préalable sur notre situation en Egypte. Après des explications réciproques de leurs vues, la France et l'Angleterre consulteront les autres puissances.

M. Stanhope demande si la conférence dépend de la communication des correspondances échangées entre la France et l'Angleterre.

M. Gladstone répond que les puissances consentant à la conférence n'ont fait aucune condition à ce sujet.

Attaque de Souakim

On télégraphie de Souakim que les rebelles se sont avancés cette nuit à une cinquantaine de mètres des remparts, et ont dirigé, pendant deux heures, contre la ville, une très-vive fusillade. Un grand nombre de maisons ont été criblées de balles. Les troupes de la garnison n'ont rien fait pour repousser cette attaque. La position est critique.

Fêtes à Saint-Pétersbourg

Le grand-duc Nicolas Alexandrowitch, héritier du trône de Russie, né le 18 mai 1868, a atteint sa majorité légale.

Cet événement a été célébré à la cour impériale avec une grande pompe.

A midi, se sont réunis au Palais-d'Hiver tous les membres de la famille impériale, les hauts dignitaires de l'empire et le corps diplomatique.

L'empereur et l'impératrice, accompagnés du grand-duc héritier, sont arrivés du palais d'Anitchkow quelques minutes après midi et ils se sont rendus directement à la chapelle du Palais-d'Hiver, suivis de la reine de Grèce, du prince Guillaume de Prusse, de la duchesse de Mecklembourg et de toutes les personnes invitées à assister à la cérémonie.

Le métropolitain de St-Pétersbourg, entouré des hauts dignitaires de l'Eglise, a reçu le tsar au seuil de la chapelle.

Après le service divin, le tsar a pris son fils par la main, et l'a conduit devant un pupitre sur lequel étaient placés l'évangile et la croix.

Le grand duc, la main étendue sur la croix, a prononcé d'une voix forte et distincte le serment de fidélité à l'empereur, et il a juré en même temps de maintenir dans toute son étendue, l'ordre légal de la succession au trône de Russie. Pendant qu'il prêtait ce serment, les canons de la forteresse de Saint-Pierre et Paul tiraient une salve de trois cent un coup.

Après la cérémonie religieuse, le tsar et toute l'assistance sont passés dans la salle de Saint-Georges, où le tsarewitch a prêté le serment militaire devant le drapeau d'un régiment de cosaques. Les canons de la forteresse ont alors tiré une nouvelle salve.

Vers quatre heures de l'après-midi, le tsarewitch a reçu les félicitations des hauts dignitaires de l'empire et de nombreuses députations venues pour le saluer.

Pendant ce temps, une fête populaire avait lieu sur le Champ-de-Mars.

Dans la soirée, toute la ville sera illuminée, ainsi que les nombreux bâtiments qui stationnent sur la Néva.

Les théâtres ont donné des représentations gratuites pour les élèves des écoles publiques et des établissements de bienfaisance.

Invasion de sauterelles

Des bandes nombreuses de sauterelles ont fait leur apparition dans la province de Ciudad-Real ; ces insectes font de grands ravages.

Le ministre de la guerre a envoyé des troupes pour aider les habitants à les détruire.

Une ville incendiée

Constantinople, 19 mai.

Un terrible incendie, bientôt développé par un vent violent, a éclaté le 17, à Beibazar, près Angore.

Quinze cents habitations ont été brûlées, dont onze mosquées et une soixantaine d'établissements religieux.

Il y a eu onze morts.

COULISSES DU PARLEMENT

SÉNAT

Paris, 20 mai.

La séance d'aujourd'hui sera uniquement consacrée à la fixation de l'ordre du jour et à entendre la déclaration du gouvernement.

M. Naquet demandera que l'on fixe la discussion de la loi sur le divorce à la plus prochaine séance.

De nombreux projets ou propositions de loi sont actuellement encore soumis aux délibérations des commissions. Pour quelques-uns seulement, les rapports qui sont presque terminés seront déposés incessamment sur le bureau du Sénat.

M. de Verninac doit déposer très prochainement le rapport sur la loi des récidivistes, M. le général Billot, le rapport sur la suppression des enfants de troupe ; M. Barbey, le rapport sur la loi des inhumations ; M. Th. Roussel, le rapport sur la loi des aliénés; M. Ferrouillat le rapport sur l'enseignement secondaire libre.

Viendront ensuite, au fur et à mesure qu'ils seront rédigés par leurs auteurs, les lois sur le taux de l'intérêt de l'argent (rapporteur, M. Labiche), sur le canal du Nord (rapporteur, M. de Freycinet), sur les diamants de la couronne (rapporteur, M. Adrien Hébrard), sur les agents commissionnés des Compagnies de chemins de fer (rapporteur, M. Cuvinot), sur la propriété artistique (rapporteur, M. Bardoux), sur les secours mutuels (rapporteur, M. Léon Say), sur les prud'hommes mineurs, sur les associations, sur les percepteurs, sur la réforme des prisons à courte peine, sur les sociétés, sur la chasse...

CHAMBRE

Paris, 20 mai.

Aujourd'hui, la Chambre reprendra la discussion de la loi sur le recrutement. Pour ménager les intérêts des hautes études et assurer le recrutement de certains grands services publics, le gouvernement va présenter une série de dispositions qui ont reçu l'assentiment du ministre de la guerre.

Voici quelques indications sur ces dispositions :

D'après le système adopté, les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier, qui se destineraient à la licence, dans un ordre quelconque, pourraient obtenir, jusqu'à l'âge de 24 ans, des sursis d'appel renouvelables. Ils seraient tenus de justifier chaque année, en demandant le renouvellement de leur sursis, de la continuité de leurs études.

Ceux qui, à l'âge de 24 ans, auront obtenu le diplôme de licencié et qui, à ce moment, contracteront l'engagement de se vouer pendant 9 ou 10 ans à l'enseignement dans un établissement public, seront dispensés du service actif, mais un règlement d'administration publique détermira les conditions dans lesquelles ces jeunes gens devront recevoir l'instruction militaire, de manière à pouvoir servir en temps de guerre.

Des mesures analogues seront proposées pour les étudiants en droit qui, à l'âge de [illegible] ans, auraient acquis le diplôme [illegible] vingt-quatre pour les élèves de l'[illegible]cole de docteur en droit; l'âge de vingt-quatre ans, auraient été admis à concourir en loge pour le prix de Rome; pour les élèves de l'Ecole des chartes.

Pour les étudiants en médecine, des mesures semblables seront prises, de manière à combiner les nécessités imposées par les études médicales avec les obligations militaires.

Les élèves de l'Ecole normale supérieure seraient assimilés à ceux de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière, c'est-à-dire qu'ils recevraient, durant leurs études, l'instruction militaire, que le temps passé à l'Ecole compterait comme années de service et qu'enfin ils seraient classés comme officiers de réserve.

Quant aux instituteurs primaires, dont les études ne risquent pas d'être interrompues, puisqu'elles sont terminées à la fin de leur séjour dans les écoles normales, ils seront tous astreints à la durée totale du service.

Les jeunes gens qui s'adonneraient au commerce dans les colonies seront également l'objet de mesures spéciales, tendant à les décharger d'une partie des obligations militaires.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

ENVOI EN BOSNIE D'ÉCHANTILLONS DE TISSUS DE COTON. — M. le consul de France à Bosna-Seraï a adressé une collection d'échantillons de tissus de coton vendus dans le lieu de sa résidence.

Ces échantillons sont à la disposition des intéressés au ministère du commerce.

LES IMPORTATIONS A CANTON. — Le consul de France à Canton écrit au ministère du commerce :

« Les articles d'importation sont les draps légers, les flanelles, les étoffes imprimées communes, les filés de coton et laine, les articles d'horlogerie, de coutellerie, les verreries, les fers et aciers, le fer-blanc en feuilles, le plomb, les savons communs, le bleu azur et autres couleurs pour peinture sur verre et sur porcelaine ; ils arrivent d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique et de Suisse par l'entremise de maisons de ces pays établies en Chine. Il n'y a aucune concurrence française.

» Toutes les cotonnades, tous les draps, tous les lainages, toutes les soieries, etc., ne conviennent pas également aux usages chinois. Ces étoffes doivent avoir une certaine longueur, une certaine largeur particulières ; en dehors de ces dimensions, il n'y a rien à faire. Les Anglais, les Allemands, ont su le comprendre ; mais nos industriels se refusent à les imiter en modifiant leur outillage ou leur genre de fabrication.

» On peut prévoir à courte échéance un débouché important pour les instruments aratoires, les machines et tout ce qui comprend le matériel des chemins de fer. On ne saurait trop engager nos industriels à envoyer dès maintenant des prospectus avec de nombreux dessins donnant les prix et les détails de chaque objet. »

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES
Paris, 20 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 760 m/m à Dunkerque.
756 à Biarritz.
756 à Clermont.
760 à Brest.
757 à Nice.
Une dépression orageuse persiste sur l'Espagne et s'étend sur la France centrale.
Temps probable : vent d'entre Nord et Est, averses orageuses par instants.

AFFAIRES MILITAIRES

Une médaille. — Il est question de créer une médaille du Tonkin qui sera délivrée à tous les officiers et soldats ayant fait la campagne.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La réception à l'Hôtel-de-Ville — Lundi, à 5 heures, M. le Maire de Roubaix, et MM. les adjoints, ont officiellement reçu, à la Mairie, le personnel des divers services de la ville.

L'administration avait d'abord fait une visite de courtoisie à M. le président du tribunal de commerce, et à M. Achille Scrépel, député de Roubaix.

Après MM. le commissaire central et les commissaires d'arrondissement, c'est M. le secrétaire de la mairie, et le personnel des bureaux du secrétariat et de l'état-civil qui se sont présentés devant l'administration.

M. Gung'l, secrétaire de la mairie, s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Maire,
» Messieurs les adjoints,
» Le personnel que j'ai l'honneur de vous présenter et à la tête duquel j'ai été placé par l'administration qui vous a précédés à l'Hôtel-de-Ville, travaille, pour ainsi dire, sous vos yeux, à vos côtés et est votre collaborateur le plus immédiat dans l'expédition des affaires de la cité.

» Il serait donc oiseux de faire devant vous son éloge, quelque digne qu'il en soit à tous égards, et je laisse à votre justice éclairée le soin d'apprécier avant peu le zèle, l'assiduité et le dévouement qu'il apporte à l'accomplissement de sa modeste tâche.

» Pleins de confiance dans la parole et dans le caractère des hommes considérables que le suffrage de nos concitoyens vient de porter à la première magistrature de la ville, nous savons que le souvenir reconnaissant qui reste dans nos cœurs, à l'adresse de ceux de vos prédécesseurs qui nous ont nommés dans les fonctions que nous occupons, ne saurait être regardé par vous comme un manque de respect envers les chefs qui nous dirigent aujourd'hui. Nous saurons allier l'un avec l'autre et rencontrer auprès de vous, comme auprès d'eux, l'estime et la bienveillance, qui constituent notre récompense la plus précieuse et rendent enviable entre toutes la fonction de serviteur de la ville de Roubaix. »

M. le maire a répondu :

« Messieurs,

» L'administration compte sur le zèle et l'exactitude de chacun de vous. »

Les récentes nominations ont continué dans l'ordre suivant :

MM. les officiers de la compagnie des sapeurs-pompiers.
M. le receveur municipal et le personnel de la recette municipale.
M. le directeur de la condition publique.
M. le préposé en chef et le personnel de l'octroi.
M. l'architecte-directeur et le personnel des bâtiments communaux.
M. le directeur et le personnel de la voirie municipale.
M. le directeur du service municipal des eaux.
M. le bibliothécaire-archiviste de la ville.
M. le président de la Société municipale de gymnastique « *La Roubaisienne*. »
M. l'inspecteur des contributions en retraite, délégué du maire au service des contributions.
M. le secrétaire des hospices.
M. le secrétaire du bureau de bienfaisance.
M. le directeur du mont-de-piété.
MM. les professeurs de langues vivantes.
M. le directeur et M. le professeur du gymnase municipal.
M. l'inspecteur des logements insalubres.
MM. les inspecteurs des denrées alimentaires.
M. le directeur et le personnel des halles et marchés.
M. le directeur des horloges publiques.
M. l'ouvrier-chef du mesurage public.